

Liberté Égalité Fraternité



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 16/10/2020

COVID-19 : DEPISTAGE EN BRETAGNELes partenaires se mobilisent pour renforcer l'offre et son efficacité

Ils sont désormais 131 en Bretagne! Pour renforcer l'offre de dépistage et assurer son efficacité, les points de dépistage se sont multipliés ces dernières semaines. L'ARS Bretagne accompagne ce développement, rendu possible par la mobilisation de nombreux acteurs. Désormais appliquées dans tous les points de dépistage, les règles de priorisation contribuent aussi à faciliter l'accès au dépistage des personnes prioritaires. Maillon essentiel de la stratégie gouvernementale pour limiter la propagation de l'épidémie, la dynamique de dépistage est donc pleinement opérationnelle en Bretagne.

131 centres de dépistage en Bretagne

Pérenne, éphémère, drive, piéton, dépendant d'un laboratoire privé, implanté dans un centre hospitalier, mobilisant des professionnels libéraux... les sites de dépistage COVID-19 sont nombreux et variés. Ils sont désormais 131 en Bretagne et tous répertoriés sur www.sante.fr. Pour chacun des centres de dépistage, les modalités d'accès et de prise de rendez-vous le cas échéant sont précisées.

Une telle offre résulte d'une large mobilisation coordonnée par l'ARS Bretagne. La dynamique de dépistage bretonne repose en effet sur les laboratoires (publics et privés), les collectivités, les professionnels de santé libéraux ou encore les personnels des Services départementaux d'intervention et de secours et de la protection civile. Une organisation qui permet aujourd'hui de répondre dans de bonnes conditions aux besoins de dépistage des bretons. Elle est même indispensable pour contenir l'épidémie, conformément à la stratégie "tester – tracer – Isoler".

Des règles de priorisation, pour plus d'efficacité

Courant septembre, le ministère des solidarités et de la santé a établi des règles de priorisation pour accéder aux dépistages. Certains laboratoires proposent ainsi des plages horaires dédiées aux "personnes prioritaires". Au même moment, le protocole scolaire a évolué, mettant fin au dépistage de classes entières "contacts à risque". Ces dispositions ont permis un accès plus rapide au dépistage et de retrouver des délais moyens de résultats approchant les 24h (25,3 heures en moyenne en Bretagne en semaines 40 et 41).

Communauté étudiante

A l'approche de la période des vacances de la Toussaints, l'ARS Bretagne invite les étudiants en situation prioritaire (au moindre symptôme ou contact à risque) à se faire dépister lorsqu'ils envisagent de rendre visite à leur famille. En effet, le nombre de cas positifs parmi la population âgée entre 16/25 ans est plus élevé que pour d'autres tranches d'âge.

Ces préconisations et mesures de vigilance s'appliquent plus généralement à l'ensemble de la population en cette période de congé, propice aux regroupements familiaux et moments conviviaux.

Contact presse Direction de cabinet Département communication









Les taux d'incidence des 16/25 ans sur les 7 derniers jours s'élèvent à :

- 256,8/100 000 habitants en Ille et Vilaine
- 116/100 000 habitants dans le Finistère
- 148,2/100 000 habitants dans le Morbihan
- 197,5/100 000 habitants dans les Côtes d'Armor

Par ailleurs, la population jeune présente parmi les cas positifs une proportion plus élevée d'asymptomatiques.

En chiffres : les données bretonnes relatives aux dépistages

		Tests PCR – au 14/10/2020						
		Nb de prélèvements				Délai moyen	% de résultats en moins de	% de résultats en moins de
		Public	Privé	Total	Evolution en %	Heures	24h	36h
Cumul depuis le 4/05		133439	441421	607421				
Sem. 35	du 24/08 au 30/08	8658	35369	44027		34,6	46,6%	72,6%
Sem. 36	du 31/08 au 06/09	9896	35055	44951	2,1%	38	45,7%	71 ,3%
Sem. 37	du 07/09 au 13/09	10277	42975	53252	18,5%	52,4	32,2%	59,7%
Sem. 38	du 14/09 au 20/09	13424	44468	57892	8,7%	48,4	35,6%	59,7%
Sem. 39	du 21/09 au 27/09	11336	35717	47053	-18,7%	35,2	44,3%	66,7%
Sem. 40	Du 28/09 au 04/10	10248	33225	43473	-7,6%	25,3	55,7%	84%
Sem 41	Du 05/10 au 11/10	10339	35289	45628	+5%	25,3	54,7	83,8

Rappel des règles de priorisation

Priorité 1 : examens à visée diagnostique - Ces personnes doivent disposer d'un examen dans les 24h et obtenir les résultats dans les 24h suivantes.

- Personnes disposant d'une prescription médicale, personnes ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou encore "contacts à risques", notamment ceux ayant été contacté par la CNAM ou les ARS dans le cadre des démarches de contact-tracing.
- Professionnels de santé et assimilés intervenant au domicile. Pour rappel, les professionnels de santé exerçant en établissement de santé ou en établissement médico-social doivent avoir accès un test au sein de leur structure de rattachement.

Priorité 2 : examens à visée de dépistage - Ces personnes peuvent se faire dépister mais ne sont pas prioritaires.

- Le rendu des résultats est fonction de la capacité du laboratoire à traiter dans les délais impartis les indications prioritaires.
- Toute autre situation non citée précédemment, notamment les personnes souhaitant disposer d'un test dans le cadre d'un voyage, ou des dépistages préventifs organisés dans des établissements scolaires, des services publics ou des entreprises, sans lien avec un risque précisément identifié.





#COVID19

CONTACT À RISQUES

Pour être considéré(e) comme « contact à risques », il faut avoir eu:

- un contact rapproché et prolongé, à moins d'1 mètre, avec un cas testé positif au COVID-19 ;
- sans mesures de protection efficace (masques, vitre en plexiglas...);

Si je suis contact à risques, je suis systématiquement contacté(e) par l'Assurance Maladie (texto, téléphone ou mail)

Dans ce cas, je m'isole immédiatement pendant 7 jours après le dernier contact avec le malade et je prends RDV pour passer un test au 76me jour.

→ Si je ressens des symptômes de la COVID-19 durant mon isolement, je consulte mon médecin traitant et je ne romps en aucun cas mon isolement jusqu'au résultat du test.



Ne pas confondre « contact à risques » avec « personne à risques » ! Une personne à risque est une personne qui, en raison de son âge ou de son état de santé (cancer, diabète, maladie cardio-vasculaire ...), risque de développer une forme plus grave de la COVID-19.



En dehors de cette situation et si je n'ai pas de symptômes, je ne me rends pas en laboratoire afin de ne pas engorger le dispositif de test COVID-19.







